

ment encore un journal loysonnien soutenait qu'il échangeait des lettres amoureuses avec Pie IX. S'il en était ainsi, nous aurions un lâche à flétrir ou un imbécile à huer. Mais non; l'arbre est bien ce que les fruits le révèlent; c'est l'ambitieux parvenu au but de ses convoitises, c'est le sectaire richement doué de tous les attributs de l'espèce: il a l'audace, la cruauté et l'hypocrisie."

Heureusement que tout cela n'aura qu'un temps. Car Dieu saura bien rendre à son Eglise la paix que sa sainteté mérite, il fera bientôt connaître, nous n'en doutons pas, si la terre qu'il a créée et sanctifiée, appartient aux impies ou à lui, si la victoire doit rester à l'iniquité. Notre concubine de catholique nous fait croire que dans un avenir plus ou moins rapproché, plus tôt peut-être que nous ne le pensons, ce Dieu infiniment bon et infiniment juste récompensera les bons et punira les méchants. Alors, malheur à la maison de Savoie! malheur à Victor Emmanuel et à ses satellites!

On sait que d'après la fameuse loi des *garantis* passée dans les chambres italiennes, mais non acceptée par le Souverain Pontife, les évêques nommés par ce dernier pour les sièges épiscopaux du royaume d'Italie doivent demander l'*exequatur* royal pour être reconnus par le gouvernement. L'*exequatur* est une ordonnance par laquelle le souverain autorise l'évêque à exercer ses fonctions, et ce dernier doit la demander pour l'obtenir.

Or, l'Eglise a toujours regardé les *exequatur* comme un odieux empiètement sur ses droits les plus sacrés; aussi les évêques ont-ils pris possession de leurs sièges sans demander l'*exequatur*. Ils ne veulent, ils ne peuvent pas donner aux gouvernements impies de l'Italie, la satisfaction de les voir suppliants. Les autorités ont ordonné de tenir fermées les portes des palais épiscopaux et de ne les ouvrir qu'autant que les évêques demanderaient la ratification de leur élection; mais ceux-ci préfèrent renoncer à leurs somptueuses demeures. La plupart acceptent l'hospitalité offerte par quelques pieux citoyens ou se logent comme ils peuvent aux environs de leur cathédrale.

Notre Saint-Père ayant eu la noble inspiration de faire à Monseigneur Guibert archevêque de Paris le don d'une crose magnifique pour remplacer celle que les communaux avaient sacrilègement enlevée, en retour Mgr. Guibert lui adressa une lettre de remerciements que nous nous empressons de reproduire ici:

"Très-Saint-Père,

"Son Exc. le prince Chigi, votre nonce apostolique à Paris, m'annonce que Votre Sainteté daigne faire don au nouvel archevêque de Paris et à ses successeurs d'une magnifique crose, qui remplacera heureusement celle que les éléments a sacrilègement enlevée durant nos troubles civils.

"Je ne trouve pas de termes, Très-Saint-Père, pour vous exprimer combien je suis touché et reconnaissant d'une telle bonté.

"Ainsi, Votre Sainteté ne s'est pas contentée de m'écrire une lettre toute paternelle, pleine de l'esprit de Dieu, pour relever mon courage en présence de la difficile mission qui m'est imposée; Elle veut encore me donner une marque plus sensible de sa bienveillance et de son affection, en m'envoyant un présent qui m'est infiniment précieux, puisqu'il me vient du Vicaire de Jésus-Christ.

"J'y attache d'autant plus de prix, Très-Saint-Père, que je trouve dans la nature du don le symbole de l'autorité que Votre Sainteté m'a conférée et que je veux toujours exercer d'une manière conforme à vos vœux et à vos intentions. Qu'il me soit aussi permis de voir dans le bâton pastoral,

que vous mettez entre nos mains, un gage de l'appui et du secours que je recevrai de votre direction et de vos conseils paternels, qui seront toujours, à l'avenir comme par le passé, suivis par moi avec une filiale docilité.

"Le moment approche, Très-Saint-Père, où je me rendrai dans la capitale pour prendre l'administration de mon nouveau diocèse. Je sens plus que jamais le besoin d'y être accompagné de votre bénédiction. Daignez me bénir encore en une si grave circonstance, daignez me bénir toujours, ma confiance pour le succès de mon ministère se fonde toute entière sur l'efficacité de ces bénédiction de votre cœur.

"Daignez agréer, Très-Saint-Père, avec l'expression de ma vive reconnaissance, l'hommage du profond respect et du parfait dévouement avec lequel je suis,

De Votre Sainteté,

Le très humble et obéissant serviteur et fils,
J. HIPP. Archevêque de Paris."

Le Prince de Galles dont la vie, était la semaine dernière, grandement en danger est maintenant en pleine convalescence. De jour en jour sa santé s'améliore et les craintes ont complètement disparu.

Le 9 décembre la législature de la Province de Québec s'est occupée du bill concernant les dépôts judiciaires, et après une courte discussion le bill fut adopté avec amendements. Puis M. Holton se leva pour attirer l'attention du gouvernement sur les naufrages dont le St. Laurent vient d'être le théâtre. L'hon. député a loué l'héroïsme de notre population et suggère qu'un secours en argent soit distribué ou qu'une médaille soit frappée pour être donnée aux braves gens qui ont mis tout ce qu'ils avaient à la disposition des marins en détresse.

La séance du 11 n'a été remarquable que par quelques interpellations de M. Fourrier relativement aux licences pour l'exploitation et la coupe des bois.

Dans la séance du 12, la chambre a examiné en famille le petit incident qui eut lieu à Montréal, lors du procès Crevier, entre l'Hon. juge Badgley et M. l'avocat Piché. L'hon. juge est affligé de surdité, ce qui l'empêche d'écouter les plaidoyers avec tout l'intérêt qu'ils exigent. C'est dans le but d'attirer l'attention du juge que M. Piché a, dit-on, employé un langage peu respectueux. Cet incident a été relevé en Chambre par M. Holton, et l'Hon. M. Ouimet a donné les explications demandées.

Le 13, la Chambre s'est occupée d'une certaine pétition de M. J. C. Déry et autres demandant que le siège de M. l'Hon. Jos. Cauchon, soit déclaré vacant, la pétition s'appuie sur ce que l'hon. membre est contracteur du gouvernement pour l'asile de Beauport. Puis l'hon. M. Chauveau proposa d'introduire certaines résolutions au sujet de la vente d'une propriété appartenant au gouvernement, située à Montréal. Le produit de cette vente servira à bâtir une maison convenable pour l'École Normale Jacques-Cartier.

Dans la séance du 15, la Chambre s'est occupée d'un projet de loi pour amender la loi électorale. Ce projet est une imitation de la loi électorale actuellement en vigueur dans la province d'Ontario. Il portait en particulier au jugement des contestations d'élections et stipule que ces causes seront portées devant les tribunaux civils. Tous les membres se sont accordés à reconnaître la nécessité de ce bill; mais le Gouvernement ne croit pas devoir en prendre la responsabilité du moins avant qu'on en ait vu les résultats dans Ontario.

Le vote étant pris le bill fut perdu par 13 voix contre 43.

La séance du 15 a été marquée par un incident fort grave. C'était pendant une discussion sur l'élection de Québec-Centre, M. Fournier venait de dire qu'il est difficile à Québec d'entrer en lice électorale contre un candidat du gouvernement quand